

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
10 juillet 2015
Français
Original : arabe

Assemblée générale
Soixante-neuvième session
Point 35 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Soixante-dixième année

**Lettres identiques datées du 25 juin 2015, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un tableau récapitulatif des violations de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, commises par Israël au cours du mois de mai 2015 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 35 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Nawaf **Salam**



**Annexe aux lettres identiques datées du 25 juin 2015
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Violations par voie terrestre

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
2 mai 2015	15 h 46	Dans les fermes de Chebaa occupées, trois soldats d'une patrouille de l'ennemi israélien se sont positionnés près du point d'observation 5 du contingent indien de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). L'un d'entre eux a tiré six salves au-dessus du territoire libanais.
3 mai 2015	15 h 50	Depuis le territoire de la Palestine occupée, en face de la localité de Kfar Kila (porte de Fatima), un soldat de l'ennemi israélien a jeté une boîte de sardines portant des inscriptions en hébreu par-dessus la barrière de séparation, en territoire libanais.
5 mai 2015	16 h 10	En Palestine occupée, en face du point d'observation n° 8 de l'armée libanaise, un char Merkava de l'ennemi israélien s'est positionné derrière un remblai de terre et a pointé son canon en direction du territoire libanais.
7 mai 2015	14 h 30	Aux abords de la localité de Chebaa, au mont Chahl, près du point d'observation n° 2 du contingent indien de la FINUL, 12 soldats d'une patrouille de l'ennemi israélien ont violé la ligne de retrait et parcouru 50 mètres en territoire libanais. La patrouille a réintégré la Palestine occupée à 15 h 20.
	22 h 20	En Palestine occupée, en face de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien cantonnés dans leur poste ont braqué un projecteur en direction du territoire libanais pendant quatre intervalles de cinq, deux et quatre minutes, puis d'une minute.
	23 h 10	
	23 h 25	Dans les fermes occupées de Chebaa, au poste de Ramta, au sud de Kfarchouba, des soldats de l'ennemi israélien ont tiré 15 salves d'armes de calibre moyen en direction du poste L352 de l'armée libanaise à Bastra.
8 mai 2015	22 h 05	En Palestine occupée, des soldats d'une patrouille de l'ennemi israélien à bord de deux véhicules militaires à grande manœuvrabilité sont arrivés en face du complexe du Wazzani, au niveau du pilier n° 40, et ont braqué un projecteur en direction du territoire libanais. La patrouille a réintégré le territoire occupé à 22 h 35.
9 mai 2015	14 h 10	À l'intérieur des fermes de Chebaa occupées, des soldats de l'ennemi israélien ont tiré en l'air, non loin d'un troupeau de caprins qui se trouvait en territoire libanais, au lieu dit Roueissat el-Alam, aux abords de la localité de Kfarchouba.
	16 h 15	À l'intérieur des fermes de Chebaa occupées, des soldats d'une patrouille pédestre de l'ennemi israélien ont tiré un coup de semonce à l'intention du berger Hassan Zahra qui se trouvait en territoire libanais, au lieu dit Birket el-Naqqar, aux abords de la localité de Chebaa, près du point d'observation n° 3 du contingent indien de la FINUL.
11 mai 2015	15 h 00	À l'intérieur des fermes de Chebaa occupées, des soldats d'une patrouille pédestre de l'ennemi israélien ont tiré un coup de semonce à l'intention du berger Hassan Zahra qui se trouvait en territoire libanais, au lieu dit Khallet el-Wasia, aux abords de la localité de Chebaa.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
13 mai 2015	14 h 00	Depuis la Palestine occupée, en face de la plaine de Khiyam, près de la colonie de Metoulla, des soldats de l'ennemi israélien à bord de deux véhicules militaires à grande manœuvrabilité ont largué au-dessus du territoire libanais des ballons noir et rouge comportant des inscriptions en hébreu. La patrouille a réintégré le territoire occupé à 14 h 30.
16 mai 2015	07 h 00	En Palestine occupée, en face du complexe du Wazzani, près du pilier n° 40, 31 soldats de l'ennemi israélien, accompagnés d'un chien, ont franchi la barrière technique et effectué une patrouille à pied le long du fleuve jusqu'à la portière se trouvant en face de la station de pompage du Wazzani, relevant de l'armée libanaise. À 9 heures, en face du point d'observation n° 8 établi près du Wazzani, deux chars Merkava sont arrivés. L'un d'entre eux a franchi la barrière technique et s'est positionné derrière le remblai de terre, pointant son canon en direction du territoire libanais, sans violer la Ligne bleue. La patrouille est repartie à 11 h 50 par les portières de Meissat et du Wazzani.
	10 h 50	À l'intérieur des fermes de Chebaa occupées, 25 soldats d'une patrouille de l'ennemi israélien à bord de huit véhicules sont arrivés au poste de Birket el-Naqqar et ont inspecté des caméras de surveillance. Ils ont réintégré à 11 h 30 le poste de Roueissat el-Alam, à l'intérieur des fermes susmentionnées.
18 mai 2015	13 h 00	Au mont Chahl, aux abords de la localité de Chebaa, 12 soldats d'une patrouille de l'ennemi israélien ont franchi la ligne de retrait et parcouru quelque 80 mètres dans une tentative d'enlever le berger Hussein Zahra et son troupeau, mais il est parvenu à s'enfuir vers la ville de Chebaa. Ils ont conduit une partie de son troupeau dans les fermes occupées de Chebaa, avant de le ramener en territoire libanais à 13 h 45.
19 mai 2015	09 h 30 18 h 00	En Palestine occupée, au lieudit Abbassiyé, en face de la position 28-4 du contingent espagnol, des hommes de l'ennemi israélien sont arrivés, accompagnés de trois excavatrices, d'un véhicule militaire à grande manœuvrabilité et de deux véhicules de marque Defender. Ils ont entrepris, à l'aide des excavatrices, d'ériger des remblais de terre et de creuser une route.
	20 h 20 21 h 45	En Palestine occupée, des soldats de l'ennemi israélien cantonnés dans leur poste en face de Ras-Naqoura ont braqué un projecteur en direction du territoire libanais.
21 mai 2015	09 h 10 09 h 20	En Palestine occupée, en face du poste de Labbouné, des soldats de l'ennemi israélien ont braqué une arme automatique en direction du territoire libanais et d'une patrouille de l'armée libanaise.
	13 h 30 17 h 30	À l'intérieur des fermes de Chebaa occupées, au lieudit Saddana, en face du point d'observation n° 4 du contingent indien de la FINUL, des soldats de l'ennemi israélien ont érigé des remblais de terre à l'aide d'un engin de génie, sous la surveillance de 12 soldats de l'ennemi se trouvant à bord de trois véhicules.
25 mai 2015	10 h 30	En Palestine occupée, en face de la route Kfar Kila-Oudeissa, près du point de passage B82, tandis que des soldats de l'ennemi israélien inspectaient des détecteurs sur la barrière technique, l'un d'entre eux a proféré des obscénités à des soldats de l'armée libanaise. La patrouille ennemie a réintégré le territoire occupé à 11 h 40.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
27 mai 2015	12 h 00	À l'intérieur des fermes de Chebaa occupées, au lieudit Jabal el-Rouss-Saddana, des soldats de l'ennemi israélien se sont servis d'un engin de génie de marque D9 pour creuser et élargir une piste et ériger des remblais de terre, en face des points d'observation n ^{os} 3 et 4 du contingent indien de la FINUL, sous la surveillance de 15 soldats à bord de deux chars Merkava, qui s'étaient déployés sur les lieux.
28 mai 2015	09 h 30	À l'intérieur des fermes de Chebaa occupées, au lieudit Jabal el-Rouss-Saddana, des soldats de l'ennemi israélien ont creusé et élargi une piste, depuis le poste de Roueissat el-Alam jusqu'en face du poste d'observation n ^o 3 du contingent indien de la FINUL, à l'aide d'un engin de génie de marque D9, sous la supervision de 15 soldats à bord d'un véhicule de transport de troupe et d'un char Merkava, qui s'étaient déployés sur les lieux.
	16 h 00	En Palestine occupée, en face des localités de Kfar Kila et d'Oudeissa, un tracteur agricole de l'ennemi israélien a répandu des insecticides en direction du territoire libanais sur des herbes poussant près de la barrière technique. Il a réintégré le territoire à 16 h 30.
	18 h 40	Alors que des soldats d'une patrouille militaire de l'ennemi israélien roulaient à bord de trois véhicules sur une piste longeant la barrière technique, près du poste de Bayad, en face de la localité de Blida, plusieurs d'entre eux ont fait des gestes obscènes de la main et émis des bruits désobligeants en direction du point d'observation de l'armée libanaise à Bir Chouieb.
	18 h 50	
	20 h 45	À l'intérieur des fermes de Chebaa occupées, des soldats de l'ennemi israélien cantonnés dans leur poste dans la localité de Soummaqa ont tiré plusieurs salves d'armes de calibre moyen dans le périmètre dudit poste.
	21 h 10	
29 mai 2015	05 h 30	À l'intérieur des fermes de Chebaa occupées, des soldats de l'ennemi israélien cantonnés dans leur poste dans la localité de Soummaqa ont tiré plusieurs salves d'armes de calibre moyen dans le périmètre dudit poste.
	08 h 20	
	09 h 00	À l'intérieur des fermes de Chebaa occupées, 18 soldats de l'ennemi israélien à bord d'un char Merkava, accompagnés d'engins de génie (une tractopelle et deux excavatrices de marque Poclain) ont été observés alors qu'ils poursuivaient leurs travaux sur la piste dont ils avaient entamé la construction la veille.
31 mai 2015	18 h 00	À l'intérieur des fermes de Chebaa occupées, des hommes de l'ennemi israélien ont entamé, à l'aide d'une excavatrice, des travaux d'entretien à Roueissat el-Alam. Des soldats ennemis ont tiré plusieurs salves de calibre moyen depuis le poste de Roueissat el-Alam dans le périmètre dudit poste.
	19 h 30	

Violations par voie maritime

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
1 ^{er} mai 2015	04 h 25	En face de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret n° 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011; ils ont parcouru quelque 205 mètres à l'intérieur des eaux territoriales libanaises pendant huit minutes, avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée.
	08 h 05	En face de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret n° 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011; ils ont parcouru quelque 300 mètres à l'intérieur des eaux territoriales libanaises pendant sept minutes, avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée.
	08 h 54	En face de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret n° 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011; ils ont parcouru quelque 300 mètres à l'intérieur des eaux territoriales libanaises pendant six minutes, avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée.
	10 h 07	En face de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret n° 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011; ils ont parcouru quelque 278 mètres à l'intérieur des eaux territoriales libanaises pendant cinq minutes, avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée.
	11 h 10	En face de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret n° 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011; ils ont parcouru quelque 260 mètres à l'intérieur des eaux territoriales libanaises pendant sept minutes, avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée.
	17 h 51	En face de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret n° 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011; ils ont parcouru quelque 200 mètres à l'intérieur des eaux territoriales libanaises pendant deux minutes, avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée.
4 mai 2015	04 h 35	En face de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret n° 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011; ils ont parcouru quelque 260 mètres à l'intérieur des eaux territoriales libanaises pendant deux minutes, avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée à 4 h 37.
8 mai 2015	10 h 45	En face de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret n° 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011; ils ont parcouru quelque 150 mètres à l'intérieur des eaux territoriales libanaises pendant quatre minutes, avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
	21 h 20	Depuis les eaux territoriales de la Palestine occupée, en face de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont tiré en direction des eaux territoriales libanaises.
9 mai 2015	23 h 10	Depuis le territoire de la Palestine occupée, en face de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien ont braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises pendant 30 secondes.
10 mai 2015	01 h 00 01 h 05	Depuis le territoire de la Palestine occupée, des soldats de l'ennemi israélien cantonnés dans leur poste en face de Ras-Naqoura ont braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises pendant deux intervalles de 30 secondes.
	01 h 02	En face de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret n° 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011; ils ont parcouru quelque 160 mètres à l'intérieur des eaux territoriales libanaises pendant deux minutes, avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée.
12 mai 2015	08 h 35	En face de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret n° 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011; ils ont parcouru quelque 150 mètres à l'intérieur des eaux territoriales libanaises pendant cinq minutes, avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée.
	09 h 40	En face de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret n° 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011; ils ont parcouru quelque 75 mètres à l'intérieur des eaux territoriales libanaises pendant une minute, avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée.
13 mai 2015	21 h 00	En Palestine occupée, des soldats de l'ennemi israélien cantonnés dans leur poste en face de Ras-Naqoura ont braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises pendant 10 secondes.
14 mai 2015	06 h 05	En face de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret n° 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011; ils ont parcouru quelque 316 mètres à l'intérieur des eaux territoriales libanaises pendant une minute, avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée.
	07 h 07	En face de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret n° 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011; ils ont parcouru quelque 371 mètres à l'intérieur des eaux territoriales libanaises pendant trois minutes, avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée.
	21 h 10	En Palestine occupée, des soldats de l'ennemi israélien cantonnés dans leur poste en face de Ras-Naqoura ont braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises pendant 30 secondes.
16 mai 2015	03 h 25 03 h 30	Dans les eaux territoriales de la Palestine occupée, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises pendant deux intervalles de deux minutes.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
19 mai 2015	01 h 10 01 h 15	Des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette ont tiré deux leurres thermiques au-dessus de la ligne de bouées à l'intérieur des eaux territoriales libanaises.
	12 h 40	En face de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret n° 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011; ils ont parcouru quelque 250 mètres à l'intérieur des eaux territoriales libanaises pendant une minute, avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée.
	14 h 04	En face de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret n° 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011; ils ont parcouru quelque 250 mètres à l'intérieur des eaux territoriales libanaises pendant cinq minutes, avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée.
	20 h 20	En Palestine occupée, des soldats de l'ennemi israélien cantonnés dans leur poste en face de Ras-Naqoura ont braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises pendant 1 h 25.
	22 h 25	À l'intérieur des eaux territoriales de la Palestine occupée, en face de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises pendant 10 secondes.
	23 h 10 23 h 45	En Palestine occupée, des soldats de l'ennemi israélien cantonnés dans leur poste en face de Ras-Naqoura ont braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises à deux intervalles, d'une minute et de 20 minutes.
20 mai 2015	00 h 10	En Palestine occupée, des soldats de l'ennemi israélien cantonnés dans leur poste en face de Ras-Naqoura ont braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises pendant 45 secondes.
	01 h 00	En Palestine occupée, des soldats de l'ennemi israélien cantonnés dans leur poste en face de Ras-Naqoura ont braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises pendant 20 minutes.
	03 h 00	Depuis les eaux territoriales de la Palestine occupée, en face de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises pendant une minute.
	21 h 15 21 h 16	En Palestine occupée, en face de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord de deux vedettes militaires ont procédé à des exercices le long de la frontière maritime méridionale établie par le décret n° 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011 et largué un leurre thermique près de la frontière susmentionnée.
	22 h 25	En Palestine occupée, des soldats de l'ennemi israélien cantonnés dans leur poste en face de Ras-Naqoura ont braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises pendant 10 secondes.
	21 mai 2015	01 h 15 03 h 55

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
	03 h 40 04 h 15	Dans les eaux territoriales de la Palestine occupée, en face de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises à trois intervalles de deux minutes, d'une minute et de deux minutes.
	08 h 30	En face de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret n° 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011; ils ont parcouru quelque 425 mètres à l'intérieur des eaux territoriales libanaises pendant un quart d'heure avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée.
	08 h 41	En face de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret n° 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011; ils ont parcouru quelque 500 mètres à l'intérieur des eaux territoriales libanaises pendant 3 h 43 avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée.
	09 h 10	En face de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret n° 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011; ils ont parcouru quelque 225 mètres à l'intérieur des eaux territoriales libanaises pendant 38 minutes avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée.
	12 h 05	En face de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret n° 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011; ils ont parcouru quelque 240 mètres à l'intérieur des eaux territoriales libanaises pendant 16 minutes avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée.
27 mai 2015	07 h 39	En face de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret n° 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011; ils ont parcouru quelque 280 mètres à l'intérieur des eaux territoriales libanaises avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée à 8 h 50.
28 mai 2015	17 h 48	En face de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret n° 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011; ils ont parcouru une centaine de mètres 100 mètres à l'intérieur des eaux territoriales libanaises pendant trois minutes avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée.
29 mai 2015	18 h 33	En face de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret n° 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011; ils ont parcouru quelque 150 mètres à l'intérieur des eaux territoriales libanaises pendant deux minutes avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée.
31 mai 2015	03 h 28	En face de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret n° 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011; ils ont parcouru quelque 330 mètres à l'intérieur des eaux territoriales libanaises pendant neuf minutes avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
	03 h 35	Depuis les eaux territoriales de la Palestine occupée, en face de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont braqué un projecteur en direction d'un bateau de pêche libanais situé à plus de 150 mètres au nord de la frontière; un membre de l'équipage muni d'un porte-voix a demandé au bateau de pêche de rebrousser chemin.
	03 h 40	Depuis les eaux territoriales de la Palestine occupée, en face de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises pendant 30 secondes.
	03 h 45	En face de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret n° 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011; ils ont parcouru quelque 150 mètres à l'intérieur des eaux territoriales libanaises pendant deux minutes avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée.
	03 h 48	En face de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret n° 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011; ils ont parcouru quelque 300 mètres à l'intérieur des eaux territoriales libanaises pendant plus de 12 minutes avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée.
	03 h 52	Depuis les eaux territoriales de la Palestine occupée, en face de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises pendant 20 secondes.

Violations par voie aérienne

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
1 ^{er} mai 2015	09 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Hermel, avant de repartir à 14 h 30 au-dessus de Rmeich.
	09 h 40	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé le sud, avant de repartir à 15 h 20 au-dessus d'Alma el-Chaab.
2 mai 2015	06 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Hermel, avant de repartir à 17 h 40 au-dessus d'Alma el-Chaab.
3 mai 2015	06 h 45	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak, Baalbek, le Hermel et le sud, avant de repartir à 17 h 20 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	06 h 55	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé le sud, Rayak, Baalbek et le Hermel, avant de repartir à 16 h 55 au-dessus de Rmeich.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
	15 h 50	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au large de Beyrouth. Il a survolé Baalbek, le Hermel et la région des Cèdres, avant de repartir à 23 h 45 au large de Naqoura.
4 mai 2015	06 h 25	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé le sud, avant de repartir à 19 h 10 au-dessus de Rmeich.
	18 h 00 18 h 45	Deux hélicoptères de l'ennemi israélien ont survolé les fermes de Chebaa occupées.
5 mai 2015	13 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Hermel, avant de repartir à 16 heures au large de Naqoura.
	13 h 45	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé Beyrouth et sa banlieue, avant de repartir à 13 h 10 au-dessus de Naqoura.
6 mai 2015	09 h 05	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé Beyrouth et sa banlieue, avant de repartir à 14 h 55 au large de Naqoura.
	11 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Hermel, avant de repartir à 14 h 5 au-dessus de Naqoura.
7 mai 2015	07 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé le territoire libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Hermel, avant de repartir à 10 h 50 au-dessus de Kfar Kila.
	07 h 20	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé le sud, avant de repartir à 15 h 20 au-dessus de Rmeich.
	10 h 30	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeich. Il a survolé le sud, avant de repartir à 13 h 45 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	15 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeich. Il a survolé Rayak, Baalbek et Bcharré, avant de repartir à 19 h 30 au-dessus de Naqoura.
8 mai 2015	08 h 50	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Hermel, avant de repartir à 16 h 15 au-dessus de Rmeich.
10 mai 2015	12 h 35	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le sud, avant de repartir à 18 h 5 au-dessus d'Aïtaroun.
11 mai 2015	10 h 20	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Aïtaroun. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 11 h 40 au large de Naqoura.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
13 mai 2015	06 h 45	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé le sud, avant de repartir à 14 h 10 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	10 h 20	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 12 h 20 au-dessus d'Alma el-Chaab.
14 mai 2015	14 h 10	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au large de Chekka. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 14 h 50 au-dessus de Kfar Kila.
15 mai 2015	07 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Hermel, avant de repartir à 9 h 50 au-dessus de Rmeich.
	08 h 35	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeich. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Hermel, avant de repartir le lendemain à 2 h 35 au-dessus d'Alma el-Chaab.
16 mai 2015	02 h 20	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak et Baalbek, avant de repartir à 20 heures au-dessus de Rmeich.
	09 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé la Bekaa ouest, le sud, Rayak et Baalbek, avant de repartir le lendemain à 6 heures au-dessus de Kfar Kila.
17 mai 2015	09 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé le sud, avant de repartir à 19 h 25 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	10 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé Beyrouth et sa banlieue, Jbeil et Batroun, avant de repartir à 15 h 25 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	10 h 30	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 12 h 10 au-dessus d'Alma el-Chaab.
18 mai 2015	06 h 35	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Hermel, avant de repartir à 10 heures au large de Chekka, prenant la direction de l'ouest.
	10 h 50	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus des fermes de Chebaa occupées. Il a survolé la Bekaa ouest, Hasbaya, Rachaya, Zahlé, le Kesrouan, le Metn et Baabda, avant de repartir à 14 h 55 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	22 h 15 22 h 35	Deux hélicoptères de l'ennemi israélien ont survolé le territoire occupé.
19 mai 2015	07 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé la Bekaa ouest et le sud, avant de repartir à 11 h 25 au-dessus de Kfar Kila.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
	07 h 20	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé Iqlim el-Kharroub et le sud, avant de repartir à 8 heures au-dessus de Naqoura.
	07 h 40	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé Iqlim el-Kharroub et le sud, avant de repartir à 9 h 55 au-dessus de Naqoura.
	10 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeich. Il a survolé Iqlim el-Kharroub et le sud, avant de repartir à 13 h 35 au-dessus de Kfar Kila.
	10 h 40	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Aïtaroun. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 12 h 5 au-dessus de Kfar Kila.
	12 h 05	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rachaya et Hasbaya, avant de repartir à 15 h 30 au-dessus de Rmeich.
	17 h 20	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé Beyrouth et sa banlieue et le sud, avant de repartir à 20 h 25 au-dessus de Rmeich.
20 mai 2015	09 h 15	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au large de Naqoura. Il a survolé Jbeil, Chekka et le sud, avant de repartir à 18 h 25 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	22 h 45	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le sud, avant de repartir le lendemain à 7 heures au-dessus de Rmeich.
21 mai 2015	06 h 20	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé le territoire libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Hermel, avant de repartir à 14 h 25 au-dessus de Rmeich.
	09 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé le territoire libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak, Baalbek, le Hermel et le Akkar, avant de repartir à 18 heures au-dessus de Kfar Kila.
	10 h 30	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à midi au-dessus d'Alma el-Chaab.
	18 h 30	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le sud, avant de repartir à 23 h 40 au-dessus de Rmeich.
23 mai 2015	06 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé Rayak, Baalbek et le sud, avant de repartir 17 heures au-dessus de Naqoura.

24 mai 2015	06 h 20	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé le sud, avant de repartir à 17 heures au-dessus de Rmeich.
26 mai 2015	08 h 30	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé le sud, avant de repartir à 15 h 20 au-dessus de Rmeich.
	09 h 20	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeich. Il a survolé Rayak, Baalbek et le sud, avant de repartir à 21 h 35 au large de Naqoura.
	10 h 05	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé le sud, avant de repartir à 16 h 40 au large de Naqoura.
	11 h 25	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Aïtaroun. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 12 h 10 au large de Naqoura.
	13 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au large de Naqoura. Il a survolé le sud, avant de repartir à 16 h 20 au large de Naqoura.
	20 h 05	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il s'est rendu à Iqlim el-Kharroub, avant de repartir au large de Naqoura en direction du sud à 20 h 30.
	22 h 05	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au large de Naqoura. Il a survolé Iqlim el-Kharroub et le sud, avant de repartir le lendemain à 6 h 55 au-dessus d'Alma el-Chaab.
27 mai 2015	06 h 55	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak, Baalbek, le Hermel, Iqlim el-Kharroub et le sud, avant de repartir à 13 h 50 au-dessus de Naqoura.
28 mai 2015	09 h 25	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au large de Chekka. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 10 h 25 au-dessus de Rmeich.
	09 h 30	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au large de Chekka. Il a survolé Baalbek et le Hermel, avant de repartir à 16 heures au-dessus de Kfar Kila.
29 mai 2015	15 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le sud, avant de repartir à 23 h 30 au-dessus de Naqoura.
	15 h 05	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au large de Beyrouth. Il a survolé Beyrouth et sa banlieue et le sud, avant de repartir à 22 h 10 au-dessus de Rmeich.
31 mai 2015	06 h 05	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé Iqlim el-Kharroub et le sud, avant de repartir à 19 heures au-dessus d'Alma el-Chaab.
